



## DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

**2023 DAE 28** Budget Participatif – Subventions (327 000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Paris bénéficie d'un dynamisme exceptionnel en matière de création d'entreprises. Depuis plus de dix ans, la Ville de Paris s'est efforcée de mettre en place un écosystème favorable à la création d'activité, à l'émergence d'innovations, au changement d'échelle des projets économiques porteurs. Elle a notamment souhaité concentrer ses efforts et sa politique d'accompagnement vers les entrepreneurs et entrepreneuses du changement, porteurs d'innovation sociale et environnementale, pour faire de Paris la capitale de l'économie sociale et solidaire (ESS), à l'avant-garde de l'économie circulaire. Ces porteurs de projets et entrepreneurs constituent un maillon stratégique de la transition écologique et solidaire indispensable à l'émergence d'une société durable, respectueuse des générations futures.

C'est en particulier le cas des acteurs de l'économie circulaire, qui développent des modèles économiques souvent innovants, moins gourmands en ressources et créateurs d'emplois non délocalisables, avec le soutien de la Ville. Sensibles aux vertus des modèles entrepreneuriaux circulaires, les Parisiens se sont aussi directement mobilisés en faveur de l'économie circulaire à travers leurs votes au Budget Participatif. À l'échelle de tout Paris, les projets « Tous Récup' » et « Refabriquons A Paris, quand le réemploi recrée de l'emploi », ont été soutenus par des dizaines de milliers de voix lors de l'édition 2017 du budget participatif et ont depuis permis de soutenir près de 55 projets d'acteurs parisiens de l'économie circulaire. Dans les arrondissements également, des projets portés par les acteurs de l'ESS de l'économie circulaire ont mobilisé les habitant.e.s, comme le projet lauréat « Du matos' pour les assoc' ! », lauréat de l'édition 2022 dans le 14e.

La présente délibération vise justement à soutenir sept structures de l'économie circulaire dans le cadre de projets lauréats du Budget Participatif.

**13 Avenir** (13e) est une entreprise à but d'emploi créée en 2017 dans le cadre de l'Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée dans le 13e arrondissement de Paris. Son objectif est de réunir localement les conditions du plein emploi en recrutant tous les demandeurs d'emplois volontaires des quartiers

politique de la Ville “Bédier-Boutroux” et “Oudiné-Chevaleret” pour réaliser des services de proximité valorisant pleinement leurs compétences. En novembre 2022, la structure comptait 70 salarié.e-s dont 62 ancien-ne-s chômeurs de longue durée. Depuis sa création il y a cinq ans, 13 Avenir a développé de nombreuses activités autour du réemploi – et plus largement des enjeux de l'économie circulaire –, des services aux habitants et aux entreprises locales en lien avec cette nouvelle manière d'entreprendre. Aujourd'hui, afin de contribuer au double enjeu local d'offrir une seconde vie aux vêtements et de permettre aux familles de s'équiper à petit prix, 13 Avenir souhaite créer un magasin solidaire spécialisé dans les vêtements pour enfants et offrant des services et une programmation d'ateliers autour de la couture (retouche, réparation, upcycling). Cette activité prendra principalement place au sein du Comptoir Duchamp situé au 26 rue Marcel Duchamp (local RIVP), déjà occupé par l'association, mais également hors les murs chez ses partenaires entreprises et dans les résidences des bailleurs sociaux. Cette activité devrait permettre à l'association de traiter huit à neuf tonnes de textile par an et d'offrir un emploi à 11 personnes (huit ETP). L'association prévoit de réaliser pour 46 000 euros de travaux et d'achats d'équipements pour adapter le local à cette nouvelle activité. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire et de l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, je vous propose d'attribuer à cette association une subvention d'investissement de 15 000 euros à travers la mobilisation de l'enveloppe du projet « Tou's'récup », lauréat du budget participatif de la Ville de Paris en 2017, et de m'autoriser à signer la convention afférente.

Avec ses huit boutiques solidaires implantées dans Paris (9e, 12e et 18e), la **communauté Emmaüs de Paris** (Paris Centre) exerce, depuis sa création en 2010, une activité de collecte, tri et réemploi de textiles et objets tournée vers les Parisien·ne·s. Grâce à cette activité, elle propose une occupation professionnelle à 30 compagnes et compagnons au sein de son entrepôt situé à Ivry sur Seine et leur offre accueil inconditionnel et hébergement au sein de deux foyers parisiens. L'association a collecté 530 tonnes d'objets et textile en 2021 et valorisé 94% d'entre eux (réemploi et recyclage). Afin d'accentuer son impact tant environnemental que social, la communauté Emmaüs de Paris porte un projet, visant à accroître ses capacités de valorisation, autour de deux volets. D'une part, elle souhaite réaliser les aménagements nécessaires à la mise en œuvre de la traçabilité de ses flux (équipements de pesée, de gestion informatique des flux, matériel de manutention, etc.) afin d'optimiser ses opérations de réemploi, au sein de ses boutiques parisiennes et de son entrepôt logistique d'Ivry. D'autre part, elle prévoit la mise en accessibilité PMR d'une mezzanine de 900 m<sup>2</sup> (travaux d'installation d'un monte-charges, adaptation de la mezzanine, installation de rayonnages, etc.) au sein de ce dernier pour permettre le stockage temporaire d'objets saisonniers réemployables, qui, d'ordinaire, faute d'espace disponible, prennent le chemin des filières de recyclage. Les aménagements sont prévus de janvier 2023 à septembre 2023. Ces achats et travaux représentent pour la Communauté Emmaüs de Paris un investissement de 224 000 euros. Elle sollicite une subvention d'investissement de 47 000 euros auprès de la Ville de Paris. Ce soutien lui permettrait d'accéder à un co-financement du Sycatom de 50 000 euros. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, je vous propose d'attribuer à cette association une subvention d'investissement de 47 000 euros à travers la mobilisation de l'enveloppe du projet « Tou's'récup »,

lauréat du budget participatif de la Ville de Paris en 2017, et de m'autoriser à signer la convention afférente.

L'association **Envie Autonomie Île de France** (Tremblay-en-France) exploite un atelier de reconditionnement de matériel médical et d'aides techniques au maintien à domicile (lève-personne, fauteuils roulants, etc.) situé en Seine-Saint-Denis, à Tremblay-en-France. A Paris, Envie Autonomie est implanté dans des bureaux au 10bis rue Julien Lacroix (20e, local Paris Habitat). L'association souhaite réaliser des travaux sur ce site pour le rendre accessible au public, notamment à mobilité réduite, pour y créer un espace d'exposition, de vente et de service après-vente alimenté par l'atelier de Tremblay-en-France. Envie Autonomie prévoit de réaliser ses travaux en appliquant les principes de l'économie circulaire, comme cela a été fait pour la construction d'Envie Le Labo, bâtiment voisin de ce nouveau lieu, siège de la fédération d'entreprises d'insertion Envie. A Paris, cette activité créera trois emplois permanents et un emploi en insertion et permettra à l'association de collecter jusqu'à 30 000 aides techniques et d'en remettre en circulation 10 000 au moins d'ici à 2026, dont près d'un tiers à des bénéficiaires parisiens qui passeront par la nouvelle boutique de la rue Julien Lacroix. L'association a évalué les investissements nécessaires à ce projet à 301 000 euros et sollicite le soutien financier de la Ville de Paris. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire, de l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et des seniors, je vous propose d'attribuer à cette association une subvention d'investissement de 45 000 euros à travers la mobilisation de l'enveloppe du projet « Tou's'récup », lauréat du budget participatif de la Ville de Paris en 2017, et de m'autoriser à signer la convention afférente.

**Espero France**, association créée en 2016, domiciliée dans le 8e arrondissement et implantée dans les Hauts-de-Seine (Antony), est une association dédiée à l'insertion socio-professionnelle des réfugiés et demandeurs d'asile. Proposant initialement des parcours dans le domaine de l'apiculture et du maraichage, l'association a développé en 2021 une activité supplémentaire en couture à partir de stock dormant de tissus et cuirs donnés par des partenaires du luxe et du haut de gamme. L'activité se compose à la fois d'un studio de création et d'un atelier de production textile pour une conception-production en interne de collections textiles, de commandes spéciales et de pièces uniques pour la mode, les arts décoratifs, l'ameublement, la scénographie ou encore les emballages. Elle salarie d'ores et déjà une quinzaine de salariés dans les Hauts-de-Seine. Espero France souhaite aujourd'hui essayer cette activité textile alto-séquanaise dans le 13e arrondissement de Paris, au sein de la manufacture circulaire située dans l'hôtel d'entreprises Berlier (local RIVP), en y occupant 120 m<sup>2</sup>. Cet essaimage lui permettra d'accueillir huit nouveaux salariés en insertion dès 2023. Pour s'installer dans ce nouveau local, Espero prévoit de réaliser des travaux et d'investir dans de nouveaux équipements de couture, pour près de 59 000 euros. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire et de l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, je vous propose d'attribuer à cette association une subvention d'investissement de 43 000 euros à travers la mobilisation de l'enveloppe du projet « Tou's'récup », lauréat du budget participatif de la Ville de Paris en 2017, et de m'autoriser à signer la convention afférente.

**H.A.W.A au féminin** (Paris Centre) est une association créée en 2021 qui met la mode au service de l'insertion professionnelle tout en luttant contre le gaspillage vestimentaire. La structure compte actuellement trois salariés permanent-e-s et 15 salariées en insertion. Elle souhaite continuer à développer son projet d'upcycling "Déconstruire pour se reconstruire", qui consiste à former des femmes sur l'upcycling du textile à partir de stocks dormants, chutes ou vêtements invendus de luxe ou haut de gamme. Elle mettait jusqu'à décembre 2022 en œuvre cette activité dans une boutique-atelier rue d'Aboukir à Paris Centre et dans un local devenu trop petit au nord du 18<sup>e</sup>. Elle vient de déménager son activité du 18<sup>e</sup> dans la nouvelle manufacture circulaire située dans l'hôtel d'entreprises Berlier au 15 rue Jean-Baptiste Berlier dans le 13<sup>e</sup>, sur une superficie de plus de 320 m<sup>2</sup>. Ce déménagement lui permettra de salarier au moins 10 nouvelles personnes dans les mois à venir. Pour utiliser pleinement ce nouveau local et créer ces emplois, elle prévoit de réaliser des investissements dans de nouvelles machines et équipements de couture, pour près de 65 000 euros. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire et de l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, je vous propose d'attribuer à cette association une subvention d'investissement de 52 000 euros à travers la mobilisation de l'enveloppe du projet « Tou's'récup », lauréat du budget participatif de la Ville de Paris en 2017, et de m'autoriser à signer la convention afférente.

L'association **La Ressourcerie Créative (14<sup>e</sup>)** est implantée depuis près de huit ans au cœur du 14<sup>e</sup> : d'abord hébergée aux « Grands Voisins », elle a déménagé en octobre 2020 avenue du Général Leclerc. Elle y réalise une activité de collecte, valorisation et redistribution solidaire généraliste avec une équipe de 14 salariés, trois personnes en service civique et 80 bénévoles. En 2021, ce sont 150 tonnes d'objets et textiles qu'elle a détournés de la poubelle dont 80% ont pu être réemployés en circuit court. La ressourcerie créative présente également une riche programmation d'ateliers sur les enjeux liés à la consommation durable. Jusqu'alors hébergées dans un local de 60 m<sup>2</sup> à proximité de la ressourcerie, ces activités de sensibilisation vont pouvoir être mieux accueillies et intensifiées dès 2023 grâce à la location par l'association d'un local de 133 m<sup>2</sup>, implanté dans la galerie marchande jouxtant la ressourcerie. Ce nouveau local prévoit, par ailleurs, l'aménagement d'un espace dédié au numérique pour tous : « le numérique créatif des grands voisins ». Cet espace permettra de créer du lien social et du partage d'expérience entre bénévoles et bénéficiaires autour des compétences informatiques : accompagnement à la bureautique, soutien aux démarches administratives, formation au montage vidéo, au développement web, etc. Il sera équipé d'une imprimante et de quatre postes informatiques en accès libre permettant aux personnes victimes de fracture numérique matérielle de pouvoir en jouir. Il proposera également un service solidaire de sauvegarde sécurisée de documents électroniques. Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet évalué à 49 440 euros en investissement, la ressourcerie créative sollicite le soutien de la Ville de Paris à hauteur de 25 000 euros. Ce soutien lui permettrait d'accéder à un co-financement du SYCTOM de 14 000 euros. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire et de la stratégie parisienne d'inclusion numérique, je vous propose d'attribuer à l'association une subvention d'investissement de 25 000 euros au titre du projet « Du matos' pour les assoc' » lauréat de l'édition 2022 du Budget Participatif Parisien dans le 14<sup>e</sup>, et de m'autoriser à signer la convention afférente.

**RepareSeb (18e)** est une entreprise d'insertion créée en 2020, et dont l'activité de réparation et de reconditionnement de petit électroménager a démarré en janvier 2021 et servi de support d'insertion à 25 salariés en parcours en 2022. La structure compte huit salariés permanent.e.s et une vingtaine de salariés en insertion répartis en deux équipes : une équipe dédiée au reconditionnement et l'autre à la réparation. RepareSeb a traité environ 6000 appareils en 2022 dont plus de 80 % ont pu être réparés et remis sur le marché. En 2023, la structure souhaite mettre en place une troisième équipe sur la partie reconditionnement, afin de suivre la croissance des besoins en reconditionnement de ses distributeurs partenaires et d'atteindre la masse critique qui lui permettra d'assurer son équilibre économique dès l'année suivante. Elle se fixe ainsi pour objectif le reconditionnement de 16 000 appareils dès 2023 puis 20 000 en 2024 grâce à cette nouvelle équipe et à la professionnalisation de ses savoir-faire. Cette troisième équipe prévoit le recrutement d'une dizaine de salariés en parcours d'insertion, un chef d'équipe et un relais technique supplémentaire. Pour installer et outiller cette nouvelle équipe, RepareSeb réalise des travaux d'aménagement de la dernière partie de son local, jusqu'alors utilisée comme bureaux et espaces de coworking pour des structures tierces. Les travaux comprennent la pose du sol, la délimitation des espaces de travail, leur ameublement, leur outillage technique mais également informatique. L'ensemble de ces investissements a été chiffré par la structure à 160 000 euros. RepareSeb sollicite le soutien financier de la Ville de Paris pour les mettre en œuvre. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques de la Ville de Paris en faveur de l'économie circulaire et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap, je vous propose d'attribuer à cette association une subvention d'investissement de 100 000 euros, au titre du projet « Re-fabriquons à Paris, quand le réemploi recrée de l'emploi » lauréat de l'édition 2017 du Budget Participatif Parisien, et de m'autoriser à signer la convention afférente.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2023 DAE 28 - Budget Participatif – Subventions (327 000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire**

Le Conseil de Paris

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1511-2 et L1511-3 et les suivants ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder sept subventions d'investissement (327 000 euros) à sept structures et de l'autoriser à signer une convention avec ces sept structures ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par M. Florentin LETISSIER, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission ;

Sur le rapport présenté par Mme Anouch TORANIAN au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et chacune des structures suivantes :

*13 Avenir* (association)

*Communauté Emmaüs de Paris* (association)

*Envie Autonomie Île de France* (association)

*Espero* (association)

*H.A.W.A. au féminin* (association)

*La Ressourcerie Créative* (association)  
*RepareSeb* (organisme)

Article 2 : Une subvention d'investissement de 15 000 euros est attribuée à l'association *13 Avenir* sise 10 rue Duchefdelaville 75013 Paris (Paris Asso n°188600/ dossier 2023\_05845) au titre de l'exercice 2023.

Article 3 : Une subvention d'investissement de 47 000 euros est attribuée à l'association *Communauté Emmaüs de Paris* sise 32 rue des Bourdonnais 75001 Paris (Paris Asso n° 141941 / dossier 2023\_05114) au titre de l'exercice 2023.

Article 4 : Une subvention d'investissement de 45 000 euros est attribuée à l'association *Envie Autonomie Ile-De-France* sise 14 rue de la Perdrix 93290 Tremblay-en-France (Paris Asso n°201789 / dossier 2023\_05023) au titre de l'exercice 2023.

Article 5 : Une subvention d'investissement de 43 000 euros est attribuée à l'association *Espero* sise 23 bis rue de Constantinople 75008 Paris (Paris Asso n° 192421/ dossier 2023\_05449) au titre de l'exercice 2023.

Article 6 : Une subvention d'investissement de 52 000 euros est attribuée à l'association *H.A.W.A. au féminin* sise 83 rue de Turbigo 75003 Paris (Paris Asso n° 197154/ dossier 2023\_05631) au titre de l'exercice 2023.

Article 7 : Une subvention d'investissement de 25 000 euros est attribuée à l'association *La Ressourcerie Créative* sise 82 avenue Denfert-Rochereau Bat Jalaguier 75014 Paris (Paris Asso n° 183590/ dossier 2023\_05314) au titre de l'exercice 2023.

Article 8 : Une subvention d'investissement de 100 000 euros est attribuée à l'organisme *RepareSeb* sis 14 rue Lesault 93 500 PANTIN (Paris Asso n° 199454/ dossier 2023\_04869) au titre de l'exercice 2023.

Article 9 : La dépense d'investissement correspondante de 327 000 euros sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2023, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.